

COMPTE RENDU de Conseil Municipal du 14 AVRIL 2017

Etaient présents : C. DEROUET- J-C COQUIO- F. LAUTOUR - L. GESLIN - I. LANGLOIS- C. PELLERIN – V. BESNARD – V. FOURRÉ - J.P FOUCHER. N BOUCHARD ; S. POTTIER - N. BROTCHE

Absents excusés : J. GUERIN

Mme LESELLIER Pascale a donné pouvoir à M. Jean-Claude COQUIO

Philippe LETONDEUR a donné pouvoir à Mme Vanessa FOURRE

Secrétaire de séance : F. LAUTOUR

❶ Dossiers de Droit de préemption Urbain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur deux dossiers soumis au droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble situé 14 rue St Michel et sur les immeubles situés Rue St Nicolas, Le clos et Route de Tinchebray.

❷ Avenants marché aménagement boulangerie bar tabac et aménagement de cinq logements locatifs sociaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur un devis en moins-value et deux devis en plus-value dans le marché d'Aménagement de la Boulangerie Bar Tabac à savoir :

Partie Logements :

- Devis SCHMITT (Lot 11) :

Plus- Value - Fourniture et pose baguette : + 90.00 € HT

Partie Boulangerie Bar Tabac :

- Devis SCHMITT (Lot 11) :

Plus- Value - Fourniture et pose baguette : + 472.50 € HT

- Devis SCHMITT (Lot 2) :

Moins-value – Installation de sécurité et chantier : - 2 500.00 € HT

Soit un total de 1 937.50 € HT en moins-value

Le montant du marché s'élève dorénavant à **347 282.34 € HT** pour la partie boulangerie Bar Tabac

Et à **243 443.38 € HT** pour la partie logements soit un montant du marché total HT à **590 725.72 € HT**.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que le montant du Marché initial était de 589 847.54 € HT soit une plus-value de 878.18 € avec 338 785.48 € HT pour la partie Boulangerie (plus-value de 8 496.86 €) et de 251 062.06 € HT pour la partie Logements (moins-value de 7 618.68 €).

⑨ **Approbation des comptes administratifs 2016 et des comptes de gestion du Trésorier - Affectation du résultat - Commune - Assainissement - Lotissement - Station-Service**

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs qui font ressortir les résultats suivants :

• **COMMUNE**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 667 039.96 €

Recettes : 893 982.09 €

- **Section d'Investissement**

Dépenses : 764 626.56 €

Recettes : 770 510.06 €

L'excédent de fonctionnement de l'année est de : **226 942.13 €.**

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats. Compte tenu des restes à réaliser et de l'excédent reporté en 2016, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- C/ 1068 : **302 654.15 €**
- C/ 002 Excédent reporté de fonctionnement : **813 312.38 €**
- (montant disponible pour l'investissement).

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que de 2013 à 2016, les dotations de l'état ont baissé de **48 874.00 €** (pertes annuelles) d'où l'intérêt de prioriser les projets qui créent des richesses et non des charges, d'où l'intérêt d'investir dans le parc locatif afin de générer des recettes supplémentaires.

En 2016, la commune a investi : **576 €/habitant**
alors que la moyenne départementale est de : **171 €/habitant,**

tout en préservant une capacité de désendettement de très bon niveau puisqu'en moins de 2 ans la commune a les capacités de rembourser la totalité de sa dette.

Ration d'investissement et Ration d'endettement
= 2 critères souvent contradictoires

• **ASSAINISSEMENT**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 32 044.81 €

Recettes : 46 456.80 €

- **Section d'Investissement**

Dépenses : 16 604.51 €

Recettes : 31 936.85 €

Suite au transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco au 1er janvier 2017, Monsieur Le Maire expose qu'il convient de mettre à disposition de la Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco, les biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert, des subventions transférables ayant financé ces biens, des restes à réaliser ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont rattachés.

Enfin les excédents et/ou déficits du budget Assainissement peuvent être transférés à l'EPCI selon les décisions arrêtées par les communes et l'EPCI.

Concernant, ce dernier point, il est en effet admis que les résultats budgétaires des budgets annexes soient transférés en tout ou partie.

Afin que la Communauté de communes Domfront Tinchebray Interco puisse continuer à assurer un service de qualité et poursuivre l'effort d'investissement, il a été convenu entre les 2 parties que la commune transférerait les résultats du Budget Assainissement constatés au 31/12/2016, à hauteur de 29 286.09 € à la Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ décide de transférer les résultats du budget Assainissement constatés au 31 décembre 2016 à la Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco à hauteur de 29 286.09 €.

- **LOTISSEMENT**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 137 797.33 €

Recettes : 137 797.33 €

- **Section d'Investissement**

Dépenses : 88 661.93 €

Recettes : 174 852.77 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

- **STATION-SERVICE**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 595 957.69 €

Recettes : 597 886.29 €

- **Section d'Investissement**

Dépenses : 6 936.00 €

Recettes : 6 975.00 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Le Conseil Municipal décide ensuite d'affecter le résultat de la façon suivante : report à nouveau 31 582.78 € (montant disponible)

④ Vote des budgets primitifs 2016 Commune - Assainissement-Lotissement- Station-service

• **COMMUNE**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 606 841 € pour la section de fonctionnement et 1 686 059 € pour la section d'investissement, répartis comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :

Charges à caractère général	416 486.65
Charges de personnel	272 592.00
Autres charges de gestion	72 136.00
Atténuation de produits	61 202.00
Charges financières	13 987.00
Charges exceptionnelles	40 575.12
Dépenses imprévues	70 000.00
Virement à la section d'investissement	618 162.23
Opérations d'ordre	41 700.00

Recettes :

Excédent antérieur reporté	813 312.38
Atténuation de charges	24 619.62
Produits de services	27 580.00
Impôts et taxes	418 053.00
Dotations et participations	260 176.00
Autres produits de gestion courante	61 500.00
Produits exceptionnels	1 600.00

Section d'investissement

Dépenses

Déficit d'investissement reporté	218 925.65
Emprunts et dettes assimilés	53 333.00
Immobilisation incorporelles	23 035.00
Immobilisations corporelles	184 093.35
Immobilisations en cours	1 206 672.00

Recettes

Virement de la section de fonctionnement	618 162.23
Opérations d'ordre	41 700.00
Dotations fonds divers	368 672.25
Subventions d'investissement	563 978.00
Emprunts dettes	600.00
Immobilisations en cours	19 227.00
Autres immobilisations financières	73 719.52

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget s'équilibre avec une modification des taux d'imposition, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les taux suivants :

Taxe d'habitation : 9.99 % pour une base 2017 de 952 100 € soit 95 115 €
Foncier Bâti : 13.23 % pour une base 2017 de 831 700 € soit 110 034 €
Foncier Non Bâti : 19.52 % pour une base 2017 de 292 600 € soit 57 116 €

- **LOTISSEMENT**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 43 719.52 € pour la section de fonctionnement et 43 719.52 € pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses

Variations des stocks	43 719.52
-----------------------	-----------

Recettes

Vente de terrains aménagés	3 144.00
Produits exceptionnels	40 575.52

Section d'investissement

Dépenses

Emprunts et dettes assimilées	43 719.52
-------------------------------	-----------

Recettes

Sortie du stock des parcelles vendues	43 719.52
---------------------------------------	-----------

- **STATION-SERVICE :**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 621 383 € pour la section de fonctionnement et à 95 481 € pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement :**Dépenses**

Charges à caractère général	614 408.00
Opérations d'ordre	6 975.00

Recettes

Ventes de carburant	582 864.22
Amortissement	6 936.00
Résultat reporté	31 582.78

Section d'investissement**Dépenses**

Immobilisations corporelles	28 545.00
Emprunt et dettes assimilées	60 000.00
Opérations d'ordre	6 936.00

Recettes

Subvention d'investissement	28 350.00
Opérations d'ordre	6 975.00
Excédent reporté	60 156.00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, adopte les budgets tels qu'ils viennent d'être proposés.